

## RÉSOLUTION XI – CANADA

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : LA DÉPÉNALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ QUI MÈNERAIT IN FINE À LA  
LÉGALISATION DU MARIAGE CIVIL HOMOSEXUEL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Choquée par la violence des propos, des actes et des mesures infligés aux personnes homosexuelles, échappant à toute considération de la dignité humaine,
- Déplorant l'inégalité des droits qu'elles subissent en raison de leur orientation sexuelle, notamment des actes oppressants, effrayants et funestes comme la discrimination à l'embauche, les diffamations et atteintes à l'honneur, la précarité, le suicide, les tortures, les thérapies traumatisantes de conversion,
- Outrée par le fait que 8 pays condamnent encore à mort l'homosexualité, que 80% des jeunes homosexuels mènent une double vie et se cachent, et que 50% des LGBT+ sont victimes d'agressions homophobes,
- Rappelant que, selon la Déclaration universelle des droits de l'homme : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », qu'environ 3% de la population est homosexuelle (soit environ 200 millions de personnes), et que l'homosexualité est naturelle et présente chez plus de 450 espèces animales,
- Soutenant qu'une société condamnant tout acte homophobe serait plus juste, plus paisible, et plus sûre, et qu'un État se doit de garantir à toutes et à tous leurs droits fondamentaux,
- Décide de tendre vers une pénalisation de tout acte homophobe ;
- que tous les pays reconnaissent la nécessité d'une dépénalisation de l'homosexualité ;
  - d'encourager les États à reconnaître le mariage civil homosexuel.

*Le texte français fait foi.*